

# APPEL DE FOND 2023

Le montant des charges 2023 restera inchangé :

- 100 euros pour le fonctionnement
- 70 euros pour les gros travaux

**Total 170 € à payer avant fin juin 2023** de préférence par virement bancaire  
(En 2022 : 71% par virement et 29% par chèque)

- **Paiement par virement :**

**IBAN : FR76 1027 8060 0900 0255 5054 151 BIC : CMCIFR2A**  
**Agence du Crédit Mutuel de Bures sur Yvette**  
*(Le RIB est sur le site de l'AFUL Clos du Midi également)*

**N'oubliez pas d'indiquer sur le virement :**

- Vos noms de famille
- Nom de placette
- N° maison

- **Paiement par chèque** (fractionnement possible) :

Trois chèques dont les montants doivent être : 50 / 60 / 60 euros

Remis en même temps

Avec la date de l'encaissement souhaitée au dos de chaque chèque.

**IMPORTANT :** Le bureau indique que dorénavant, si un copropriétaire ne répond pas au passage d'appel à cotisation alors qu'il est manifestement présent chez lui, les frais d'envoi du rappel avec accusé de réception seront à sa charge (c'est-à-dire ajoutés au montant de sa cotisation).